



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Bureau de la coordination
interministérielle

**Secrétariat général
Bureau de la coordination interministérielle**

Basse-Terre, le

19 AVR. 2022

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

projet d'instauration d'une servitude de passage des piétons
le long du littoral de la commune de Saint-François, présenté par la DEAL

Suite à l'annulation partielle de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 par le tribunal administratif de la Guadeloupe (jugement n° 2000304 du 30 décembre 2021), une enquête publique sur le projet susvisé d'une durée de 32 jours, est prescrite **du lundi 16 mai 2022 au jeudi 16 juin 2022 inclus par arrêté SG-BCI du 19 AVR. 2022**

Le siège de l'enquête publique est la mairie de Saint-François et le commissaire enquêteur est monsieur Guy CALME, architecte.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable à la mairie de Saint-François, à la préfecture et à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre.

Le public pourra consigner ses observations et propositions, à la mairie de Saint-François, directement sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : enquetes-publiques971@guadeloupe.gouv.fr ; ces observations seront consultables sur le site Internet de la préfecture.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-François ; ces observations seront annexées au registre d'enquête tenu à la disposition à la mairie de Saint-François.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent parvenir au plus tard le jeudi 16 juin 2022, date de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, des propriétaires et ayants droit pour leur apporter les informations nécessaires sur le projet et recevoir leurs observations écrites ou orales, à la mairie de Saint-François, de 9 heures à 12 heures – lundi 16 mai 2022, mardi 24 mai 2022, mercredi 08 juin 2022 et jeudi 16 juin 2022.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Saint-François à la préfecture et sur son site Internet et à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est madame Liliane MONTOUT, agent de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) – téléphone : 0590 60 41 11 –

adresse électronique : liliane.montout@developpement-durable.fr

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Sébastien CAUWEL